Dental Académie Center
17 rue du Languedoc 31860 Pinjustaret
DentalAcademieCenter@gmail.com
Siret : 848 465 092 00015
N° déclaration d'activité : 76310950531

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Dental Académie Center
17 rue du Languedoc 31860 Pinjustaret
Siret : 848 465 092 00015
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro NDA 76310950531 auprès de la préfecture de la région Occitanie
ci- dessous organisme de Formation

ET

Nom et prénom *:* _____
Adresse : _____
_____
_____
SIRET : _____
Ci-dessus désigné le stagiaire.

EST CONCLU UN CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 920-13 DU CODE DU TRAVAIL ETABLI COMME SUIT :

Article 1 - OBJET : En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
Les Usures Dentaires – Drs Laurent ELBEZE et Christophe GHRENASSIA

Article 2 – NATURE ET CARACTERISTIQUE DE L'ACTION DE FORMATION :
Elle a pour objectifs de :

1. savoir diagnostiquer les usures dentaires
2. connaître les moyens de prévention
3. savoir déterminer les objectifs en occlusion
4. la réalisation des réhabilitations antérieures et postérieurs

Programme
Premier jour
Matin
Les usures dentaires de l'étiologie à la prévention
Après-midi
Les paramètres occlusaux, les palpations, déterminations des rapports inter arcades
Second jour
Matin
Diagnostic esthétiques, réhabilitations antérieures et postérieurs
Après-midi
Les principes de collage, TP collage de facettes
A l'issue de la formation, une **attestation de stage sera délivrée au stagiaire**. Sa durée est fixée à : **2 journées.** L'horaire est le suivant : 9 h – 13 h; 14 h – 18 h.

Article 3 – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE
Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée à l'article 2 et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : **chirurgien-dentiste, assistant(e) dentaire.**

Article 4 – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION
L'action de formation aura lieu **à Pau les 19 et 20 juin 2025**
Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation sont indiqués ci-dessous : **Laurent ELBEZE, Docteur en chirurgie dentaire, Christophe GHRENASSIA, Docteur en chirurgie dentaire**

Article 5 – DELAI DE RETRACTATION
A compter de son inscription le stagiaire a un délai de **3 semaines** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. **Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.**

Article 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES Le prix de l'action de formation est fixé à **1040 € pour les dentistes et 480 euros pour les assistantes.**

Article 7 – INTERRUPTION DU STAGE
En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation proposera au stagiaire le report financier de son inscription à une formation ultérieure. En cas de refus du stagiaire, la participation à la formation sera considérée comme effective.
La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 – LITIGE
Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Albi sera seul compétent pour régler le litige.

Date et lieu

Pour le stagiaire
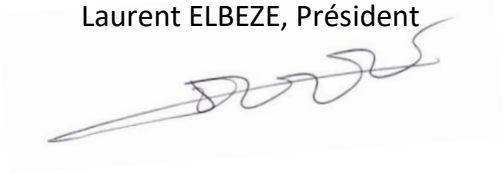
Pour Dental Academie Center,
Laurent ELBEZE, Président